



Compte rendu de la commission Forêt

— Réunion du 6 mai 2010 à Aste Béon —

Etaient présents :

Renaud Cantegrel, adjoint du directeur ONF des Pyrénées-Atlantiques
Christian Carrère, administrateur CRPF / SIPF
Robert Daguerre, maire de Castet
François De Fabrègues, président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
Romain Delage, Arbolak élagage St-Jean-de-Luz
Jean-Marie Dupont, vice-président de la communauté de communes du Pays Toy
Pierre Elhorry, responsable de l'unité territoriale Laruns-Nay ONF des Pyrénées-Atlantiques
Mathilde Harel, technicienne forestière CRPF Midi-Pyrénées
Arnaud Lacrouts, agent patrimonial ONF des Pyrénées-Atlantiques
Laurent Larrieu, groupe d'études des vieilles forêts Pyrénéennes
Vincent Meyrand, président de séance de la commission forêt, président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, maire de Uz
Jean-Michel Noisette, chargé de mission forêt DDT des Hautes-Pyrénées
Jérôme Ouillon, animateur au Fonds d'Intervention Eco-Pastoral
Margot Regolini, stagiaire CRPF Aquitaine
François Sassus, chef d'agence ONF des Hautes-Pyrénées
Irène Senaffe, chargée de mission, association des communes forestières Midi-Pyrénées
Vincent Soubieille, Eurl Soubieille V. ETF – Domezain (64)
Jean Touyarou, ingénieur au CRPF Aquitaine
Audrey Buttifant, chargée de mission charte PNP
Roland Camviel, adjoint au chef de secteur PNP/secteur de la vallée d'Aspe
Charles Gerbet, chef de secteur PNP/secteur de la vallée d'Ossau
Guy Lonca, agent technique PNP/secteur de Luz
Valérie Peyramayou, assistante PNP
Didier Peyrusqué, agent technique PNP/secteur de la vallée d'Ossau
Melina Roth, chargée de mission eau et forêts PNP

Etaient excusés :

Jean-Marie Alousque, chef de service forêt bois DRAAF Aquitaine
Raymond Bayle, président de la commission syndicale de la vallée de Barèges
James Desavres, vice président de l'union régionale des entrepreneurs des territoires Midi-Pyrénées
Philippe Falbet, bénévole comité 65 à l'association Nature Midi-Pyrénées
Jean Gastou, maire de Cette-Eygun

Jean-Yves Lasplaces, chef de service RTM
Service biodiversité et ressources naturelles DREAL Midi-Pyrénées
Monsieur le Directeur de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Marcel Poulot, adjoint au chef de secteur Val d'Azun

Monsieur MEYRAND, président de la commission forêt ouvre la séance.

Le déroulement de la journée est présenté :

- Présentation du schéma stratégique forestier des Pyrénées par Irène SENAFFE
- Intervention de Monsieur le Maire de Castet
- La forêt communale de Castet, visite avec l'ONF
- Visite de la scierie BMO
- Retour en salle, discussions et conclusion de la journée.

1/. Présentation du schéma stratégique forestier des Pyrénées par Irène SENAFFE

Le schéma stratégique forestier des Pyrénées est l'aboutissement de deux années de travail en association avec les partenaires de la filière. La présentation porte d'abord sur un rappel des données forestières sur le massif pyrénéen : un taux de boisement de 41%, une forêt dominante entre 600 et 1800m d'altitude. Le morcellement de la propriété forestière est rappelé, avec plus de 1000 communes propriétaires sur le massif et plus de 50% de la surface privée constitué de propriétés de moins de 10 ha. La production biologique sur les 6 départements est estimée à 4 millions de m³/an, la récolte annuelle correspond à 23% de ce volume.

L'activité forestière est globalement en baisse sur le massif. Le volume scié a baissé de 39% en 9 ans, moyenne calculée entre une baisse de 34% pour les conifères et 63% pour les feuillus. Le nombre d'entreprise a également baissé, entre 1996 et 2005 cette baisse est de 40 %.

La présentation aborde ensuite la question des enjeux et leurs échelles de pertinence entre le local, le massif et le national. La remarque est faite par le groupe que l'objet de la charte du parc national est pour l'essentiel sur l'échelle local avec de nombreuses pistes de complémentarité avec l'échelle du massif du schéma stratégique :

- intégrer la forêt dans les enjeux de gestion de l'espace rural,
- organiser l'offre par massif avec une complémentarité public/privé,
- développer des stratégies logistiques,
- réflexions sur les coûts, les circuits, la valorisation locale.

(cf. diaporama présenté en séance)

2/. Intervention de Robert Daguerre, maire de Castet

C'est avec plaisir que Monsieur le maire de Castet accueille le groupe de travail sur sa commune malgré le contexte de la vallée qui est cependant en voie d'apaisement.

Monsieur le maire présente ensuite le contexte forestier de la commune avec 460 ha de forêt dont environ une centaine ont été balayées par la tempête Xynthia. Le volume de chablis est estimé à 28 000 m³ (pour un total de 80 000 m³ au niveau départemental). La totalité des bois est vendu et sera donc enlevé. Les dégâts de la tempête concernent également les chemins qui traversent la forêt communale. Pour des raisons de sécurité plusieurs chemins ont du être fermés par arrêté municipal.

La commune de Castet compte 150 habitants. Dans le budget prévisionnel de 200K€, la forêt représente 25K€ (dont 30% sont potentiellement réinvestis), les estives également 25K€ et les taxes communales 40K€.

La notion d'espace partagé entre promeneurs, chasseurs et éleveurs est ensuite discutée.

3/. Visite de la forêt communale de Castet présentée par l'ONF

En raison de la neige la visite est limitée à une vision externe du massif, à partir de Port de Castet.

Pierre ELHORRY et Arnaud LACROUT débutent la présentation par un survol des principales caractéristiques de la forêt : 460ha essentiellement de hêtre et sapin, quelques parcelles d'épicéa et 53ha hors sylviculture. La forêt est dotée d'une desserte exceptionnelle. Le rajeunissement se fait par parquets de 0,5 à 3 ha. L'aménagement en cours date de 2005. De 2005 à 2009, les bois issus de cette forêt ont été acquis pour 53% du volume total par la SEBSO, pour 23% par l'entreprise Sanguinet, pour 10% par BMO, pour 9% par la SARL Bareille et 4 % du volume a été délivré en bois d'affouage. Le revenu annuel est de 21 200€ en moyenne sur les cinq dernières années avec un réinvestissement de 15% sur la même période.

La tempête a durement impacté la forêt mais son réseau de desserte a nettement favorisé la vente des bois sur les parcelles sinistrées. La discussion s'engage sur l'exploitation des bois après tempête. Le débat porte sur l'opportunité de dévaloriser un lot pour y faire entrer les bois de mauvaises qualités et sur la plus-value biologique des bois laissés sur la parcelle lorsqu'ils ne contribuent pas à la valeur du lot. La quantité de bois de tempête non exploitable est rappelée. La possibilité de réaliser un bilan coupe par coupe est discutée, sous réserve de financements dédiés à cette opération, l'expérience pourrait être menée sur quelques parcelles après tempête.

La question de l'ours et de sa place en forêt de montagne est ensuite abordée. La différence de perception entre les Pyrénées Atlantiques et les Hautes Pyrénées est soulignée. Pour ceux qui ont connu la montagne avec l'ours, l'impression aujourd'hui est qu'il y manque quelqu'un. Les espaces de quiétude et les espaces nécessaires à son alimentation existent toujours. Sa fragilité aujourd'hui tient pour l'essentiel à une volonté politique. La notion de cohabitation et d'espace partagé est à nouveau abordée.

La notion de paysage est abordée par référence aux réflexions du groupe de travail à ce sujet et à la notion d'impact visuel notable du décret du 15 avril 2009. Depuis le point de vision du Port de Castet, plusieurs pistes de lecture du paysage sont abordées. La lecture du relief permet une première entrée géomorphologique. La lecture de la végétation souligne la forte empreinte anthropique à travers les espaces ouverts et la composition des peuplements, à l'étage montagnard la végétation naturelle serait la hêtraie sapinière. L'impact visuel de la piste forestière est discutée, mais dans le contexte d'une approche globale à l'échelle du paysage.

4/. Visite de la scierie BMO à Laruns

Monsieur Goncalvès accueille le groupe avec une présentation de son entreprise. La scierie a une histoire qui dépasse aujourd'hui le siècle avec une implantation à Laruns, proche du centre-ville jusqu'à sa reprise par M. Goncalvès qui l'a déplacée hors du bourg pour pouvoir la moderniser. Aujourd'hui l'entreprise est installée dans des locaux neufs. La question du choix de matériaux autres que le bois est discutée avec le groupe : la construction bois aurait eu un coût supérieur d'environ 30%.

L'entreprise à une capacité de 5000m³/an avec un personnel permanent de 10 personnes sur la scierie. L'exploitation et le transport des bois sont sous-traités.

La scierie comprend une raboteuse et une unité de traitement par immersion. L'activité est concentrée sur le sciage de résineux, majoritairement le sapin. Le rendement est estimé à 50-55% du volume sur écorce. Les ventes s'adressent pour l'essentiel à des grossistes ou des centrales d'achats mais également aux professionnels de la charpente et aux particuliers.

Les contraintes environnementales sur l'exploitation sont abordées : calendriers spécifiques, franchissement des cours d'eau... La zone d'approvisionnement s'étend jusqu'à Campan même si une partie est régulièrement recherchée en vallée. Le rendement et la possibilité de valoriser les déchets de scierie en granulés sont discutés. La difficulté de trouver des équipes de bûcherons est soulignée.

La question de la quantité et de la qualité des bois mis sur le marché est abordée. Pour la scierie, c'est le facteur qualitatif qui doit être recherché. La mise en vente de lots bord de route permet de mieux ajuster les prix.

5/. Discussions et perspectives pour la charte : la charte comme outil pour favoriser le maintien de l'activité forestière sur le territoire et pour valoriser les usages du bois.

Une première attente consiste à ne pas ajouter d'interdictions et de difficultés pour les propriétaires et pour les exploitants. Il est demandé que la charte soit un outil structurant et pas uniquement un levier financier. Le volet social est important de même que le volet économique. Il est important que les contraintes soient contrebalancées par des aides. Ces aides peuvent également porter sur la modernisation des équipements ou leurs acquisitions, sur un modèle qui pourrait s'inspirer des pratiques déjà en place dans le parc pour les agriculteurs. La contribution des territoires de montagne du parc à la formation des jeunes et à l'accueil des apprentis pour les métiers de l'activité forestière est également une piste.

L'exploitation des coupes en régie est abordée dans le contexte d'une meilleure valorisation de la qualité des prestations. La marge financière de l'exploitation entre prix du bois sur pied et prix du marché ne permet pas actuellement de valoriser une qualité de prestation ou une plus-value environnementale sur les chantiers.

La question de la marque parc national des Pyrénées est discutée. Derrière l'usage de cette marque il faut chercher à valoriser les aménités de la forêt et la prise en compte de l'environnement. La compatibilité de la gestion forestière avec la prise en compte environnementale doit être soulignée. Dans l'approche multifonctionnelle de la forêt, la vocation productive des forêts n'est pas remise en cause. La question porte essentiellement sur le « comment » des pratiques de production. C'est donc sur cet aspect de cahier des charges et de guides des bonnes pratiques qu'il conviendrait de travailler.

Sur les aspects de valorisation des bois, la nécessité de promouvoir l'usage du bois dans les constructions est soulignée. Dans la construction traditionnelle, dans le bâti agricole ou technique. Une sensibilisation des architectes est nécessaire.

Pour le bois énergie plusieurs approches sont envisagées : une première mesure de la charte pourrait être de favoriser les études de ressource à l'amont des études de faisabilité pour les productions de granulés bois, les plateformes de tri et l'installation des structures industrielles.

Pour le bois bûche, des outils permettant d'apporter le bon niveau d'analyse de la ressource et de son accessibilité pourraient également être développés au service des communes, notamment en lien avec une optimisation du tri des bois.

Enfin la discussion aborde la valorisation des surfaces non exploitées et l'importance de les afficher comme faisant partie de la gestion durable de la ressource forestière.

La prochaine réunion de travail est fixée au 20 mai 2010 au siège du Parc national des Pyrénées à Tarbes.